

POLITIQUE
CLIMAT &
BIODIVERSITÉ

JUIN 2022



04 Notre démarche d'investisseur responsable

06 Gouvernance RSE et moyens dédiés

NOTRE GOUVERNANCE RSE

PARITÉ AU SEIN DE NOTRE GOUVERNANCE

DIGITALISATION DE NOTRE OUTIL DE REPORTING

NOTRE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

08 Stratégie d'engagement

PÉRIMÈTRE DE NOTRE DÉMARCHE RSE

POLITIQUE DE VOTE ET POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIALE

10 Analyse ESG des portefeuilles au cours du cycle d'investissement

NOTRE MÉTHODOLOGIE D'INTÉGRATION DES RISQUES DE DURABILITÉS ET DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES DES INVESTISSEMENT

INFORMATIONS AUX SOUSCRIPTEURS

CLASSIFICATION DE NOS FONDS/MANDATS SELON SFDR

12 Stratégie d'alignement climat et biodiversité

14 Taxonomie

15 Annexe

TABLEAU DES CONCORDANCES

Champs d'application

La Loi énergie climat n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 a pour objectif d'engager l'économie française dans sa transition vers la neutralité carbone à horizon 2050, et de répondre ainsi à l'urgence écologique et climatique. Son article 29 modifie l'article 173 de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte n° 2015-992, et impose la prise en compte des risques associés au changement climatique et liés à la biodiversité dans leur politique de gestion des risques de durabilité, telle que définie par le règlement (UE) n° 2019/2088 (SFDR ou Disclosure).

La réglementation française va ainsi plus loin que les exigences européennes.

Les sociétés de gestion françaises gérant plus de 500 M€ d'encours doivent désormais publier chaque année sur leur site internet le(s) rapport(s) dont le contenu respecte les dispositions de cet article 29 et de son décret d'application (un par société de gestion et un par fonds si ces derniers dépassent 500 M€ d'encours).

Turenne Capital Partenaires, Investisseur Responsable

Turenne Capital Partenaires se positionne comme un acteur responsable dans sa mission de financement des entreprises en croissance. Soucieux de son impact ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et de son rôle moteur auprès des entreprises qu'il accompagne, Turenne Capital Partenaires a signé les UN PRI, Principes pour un Investissement Responsable de l'ONU en 2012 ainsi que la charte pour la parité femmes-hommes de France Invest en 2020.

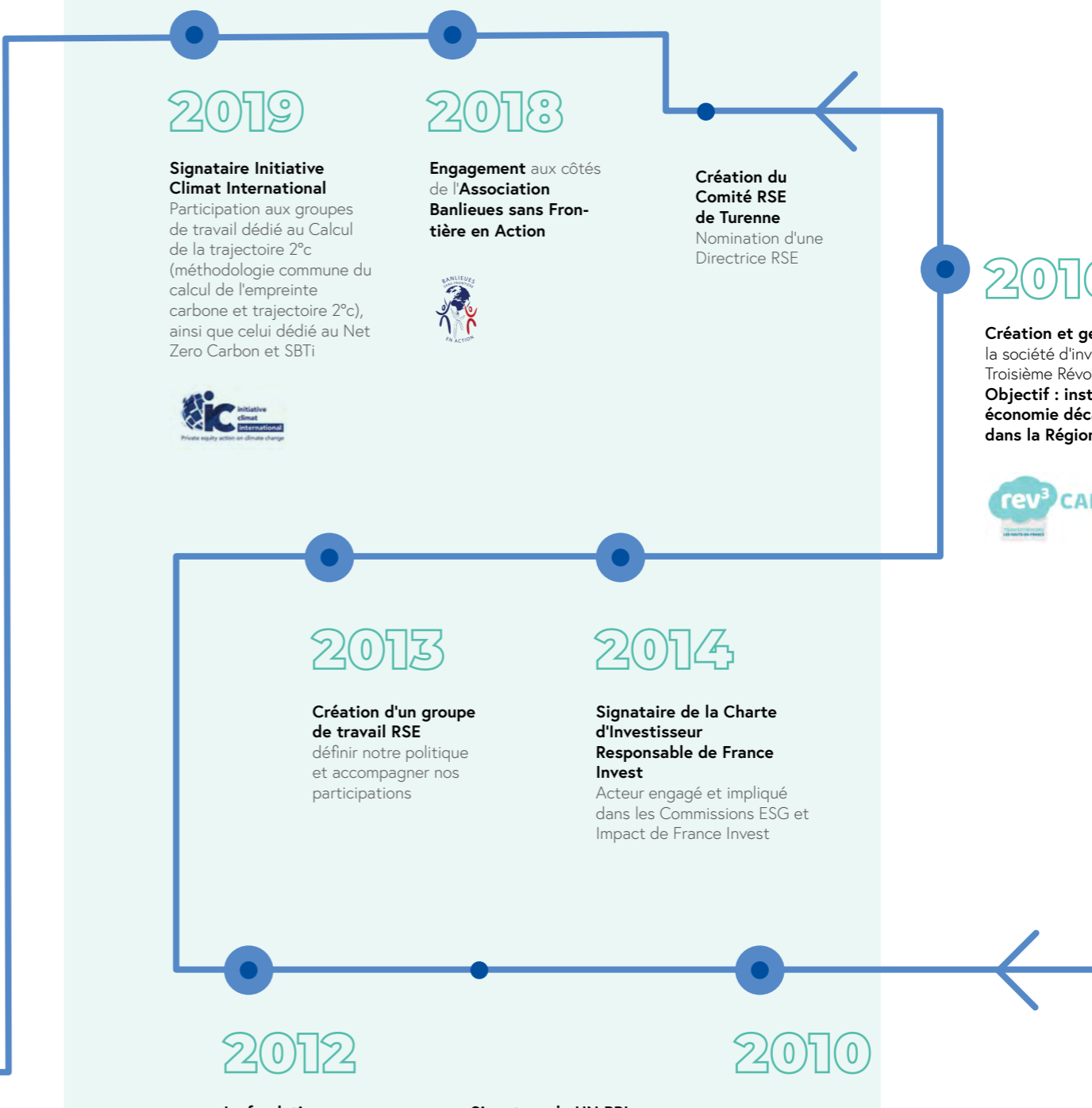
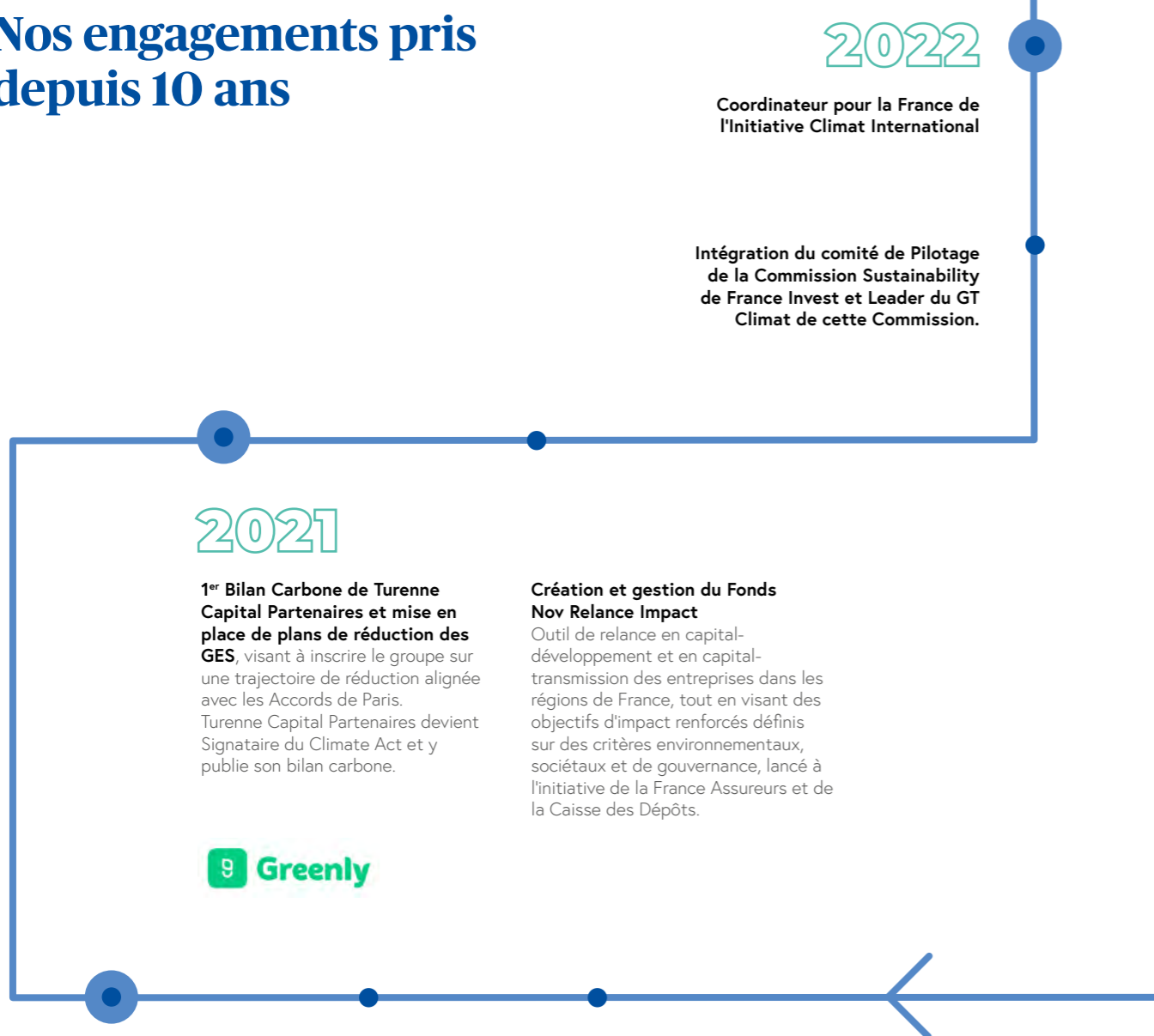
Turenne Capital Partenaires est membre actif de la Commission ESG de France Invest et participe aux différents groupes de travail sur les enjeux climat, partage de la création de valeur et Impact. Turenne Capital Partenaires est devenu en janvier 2022 Coordinateur France de l'Initiative Climat International.

Au-delà de la performance financière, Turenne Capital Partenaires revendique son souci d'éthique et d'intégrité qui se traduit par un accompagnement durable auprès des dirigeants d'entreprises.

Turenne Capital Partenaires est doté d'un Comité ESG Interne qui publiera en 2022 son quatrième Rapport RSE présentant sa politique ESG, les bonnes pratiques des entreprises accompagnées ainsi que les mesures mises en place en interne.

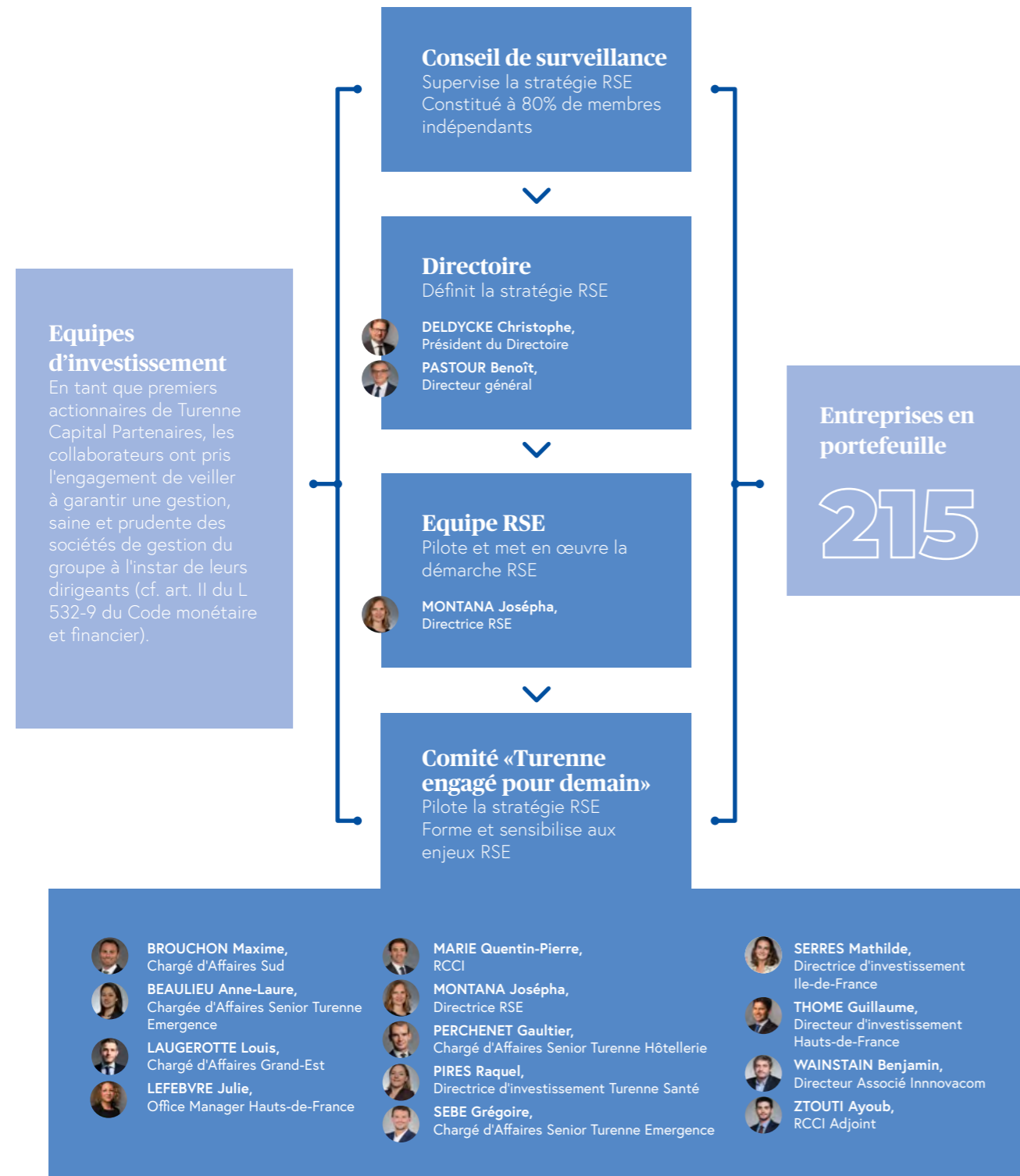
NOTRE DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

Nos engagements pris depuis 10 ans



GOUVERNANCE RSE ET MOYENS DÉDIÉS

Organisation de la gouvernance RSE de Turenne Capital Partenaires



Parité au sein de notre gouvernance

Signataire de la Charte France Invest pour la parité Femmes-Hommes.
Depuis 2019, les objectifs 2030 de la Charte France Invest pour la parité femmes-hommes sont atteints par le Groupe : 30% de femmes aux Comités de Direction et 40% de femmes dans les équipes tous métiers confondus en 2020.

Digitalisation d'un outil de reporting

Turenne Capital Partenaires s'est doté d'un outil digitalisant sa méthodologie de reporting ESG et de suivi de la performance extra-financière, qui était jusqu'à présent géré via une méthodologie interne. L'ensemble du processus de reporting ESG a été digitalisé puis déployé auprès de nos entreprises en portefeuille.
Cet outil digital nous permet de mettre en place le calcul de l'empreinte carbone de nos entreprises en portefeuille : le calcul des scopes 1 et 2 du Bilan Carbone est automatisé dans notre outil de reporting, le scope 3 est calculé par points de données significatifs pour les entreprises en portefeuille les plus émettrices en gaz à effet de serre.

Notre politique de rémunération

Turenne Capital Partenaires a mis en place en 2020 l'actionnariat-salarié.
Indépendant, Turenne Capital Partenaires est détenu par 100% des collaborateurs du Groupe capitalistiquement, ce qui favorise le dialogue avec les dirigeants actionnaires, le partage de la création de valeur, la fidélisation des collaborateurs et la préservation de notre indépendance.

Ce partage de la création de valeur se traduit également par une politique d'intéressement et d'abondement alimentant le plan d'épargne salariale.

De plus, les éléments de rémunération comprennent en complément du fixe :

- Une politique de rémunération variable respectant les principes de la directive AIFM prévoyant un alignement à long terme des intérêts avec les investisseurs et n'incitant pas les collaborateurs à une prise de risque excessive dans le cadre de la gestion des fonds ou de la société de gestion,

- Une prise en charge intégrale par l'employeur de la mutuelle complémentaire et surcomplémentaire ainsi que d'un contrat de prévoyance pour que les collaborateurs et leurs familles bénéficient d'une bonne couverture santé/prévoyance.

FPS Nov Relance Impact : une partie du carried-interest est conditionné à l'atteinte des critères d'impact validé par le Comité d'Impact.



STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

Périmètre de notre démarche ESG

Notre rôle d'actionnaire professionnel de long terme implique des engagements et des actions concrètes auprès des entreprises que nous accompagnons afin de générer une croissance responsable et durable.

L'ensemble de nos sociétés en portefeuille intègrent notre politique de vote, et sont engagées dans notre démarche d'analyse ESG tout au long du cycle d'investissement. Nous nous engageons à développer la démarche RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) de nos participations. Notre méthodologie s'appuie sur des objectifs définis ensemble à atteindre à l'horizon 2025, issus des indicateurs extra-financiers dits ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) de référence.

185

de nos participations sur 215 au total ont répondu en 2022 à notre enquête ESG, soit plus de 85%.

E

ENVIRONNEMENT

Favoriser la mise en place d'initiatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre

75%

atteint

S

SOCIAL

Être vecteur de développement des sociétés tout en créant de la valeur durable

75%

objectif 2025

G

GOVERNANCE & PARITÉ

S'engager en faveur de la parité femmes-hommes

30%

objectif 2030

Politique de vote et politique d'engagement actionnarial

Les Fonds gérés par Turenne Capital Partenaires se positionnent principalement comme des « actionnaires minoritaires de référence ». Les relations entre nos Fonds et les autres actionnaires de sociétés non cotées sont régies par des pactes d'associés lesquels encadrent les conditions de la gestion de la société telles que la mise en œuvre d'une stratégie d'investissement ou l'exercice des droits de vote. Notre Politique de droit de vote est indissociable de la stratégie d'investissement. L'exécution de cette politique de vote est exposée chaque année dans les rapports annuels des véhicules concernés. Elle est mise à la disposition des investisseurs sur simple demande auprès de la Société de Gestion à l'adresse suivante : relationsinvestisseurs@turennecapital.com

La Politique d'Engagement Actionnarial décrit l'engagement d'investissement à long terme de Turenne Capital Partenaires. Elle est formalisée au sein d'un document, publié sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://www.turennecapital.com/wp-content/uploads/2022/05/Politique-engagement-actionnarial-Turenne-Capital-Partenaires.pdf>

ANALYSE ESG DES PORTEFEUILLES

Notre méthodologie

Tout au long de notre accompagnement, notre méthodologie formalise le suivi et l'analyse de la démarche RSE des entreprises en portefeuille en incluant aux côtés des critères financiers que nous suivons des critères extra-financiers dits ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). Ces critères ESG se décomposent en 35 indicateurs clés que nous suivons annuellement tout au long de la vie de l'entreprise en portefeuille. A chaque étape du cycle d'investissement, nous prenons en compte les risques de durabilité, ainsi que les principales incidences négatives (PAI, selon la réglementation SFDR), dont vous trouverez le détail ci-dessous.

Afin de s'accorder avec nos partenaires et faciliter les démarches RSE des entreprises, nous nous sommes engagés à utiliser la méthodologie définie et utilisée par France Invest, en partenariat avec la Caisse des Dépôts (CDC) et Bpifrance. Afin de suivre les engagements RSE des entreprises dans le temps, nous avons sélectionné 3 indicateurs ESG quantitatifs de référence pour suivre la performance extra-financière des entreprises en portefeuille, avec des objectifs fixés à 5 ans pour générer une croissance responsable :



Intégration des risques et opportunités ESG à chaque étape du cycle d'investissement

#1 Pré-investissement

- Exclusion de certains secteurs d'activités
- Analyse de matérialité des enjeux ESG (grille d'analyse interne)
- Due diligence ESG :
 - Due diligence interne avec l'analyse et l'intégration des 35 indicateurs ESG de référence via un questionnaire et échanges avec le management et les équipes RSE au sein de l'entreprise ;
 - Analyse des risques et opportunités de durabilité, ainsi que des principales incidences négatives (PAI, selon la réglementation SFDR)
 - Due diligence stratégie RSE externe au cas par cas, intégrant la RSE dans les enjeux stratégiques, et le Business Plan de l'entreprise
- Clause ESG dans les pactes d'actionnaires

#2 Suivi en portefeuille

- Suivi personnalisé des 3 indicateurs ESG de référence
- Analyse de la contribution des entreprises aux Objectifs de Développement Durable (ODD)
- Envoi et suivi du questionnaire ESG annuel, intégrant les 35 indicateurs ESG, ainsi que les principales incidences négatives (PAI, selon la réglementation SFDR)
- Analyse et consolidation des résultats par stratégie d'investissement
- Réalisation et publication d'un Rapport RSE annuel pour présenter la démarche RSE des entreprises accompagnées
- Pédagogie et accompagnement des entreprises selon les résultats
- Organisation de réunions internes et externes thématiques autour de la démarche RSE des entreprises

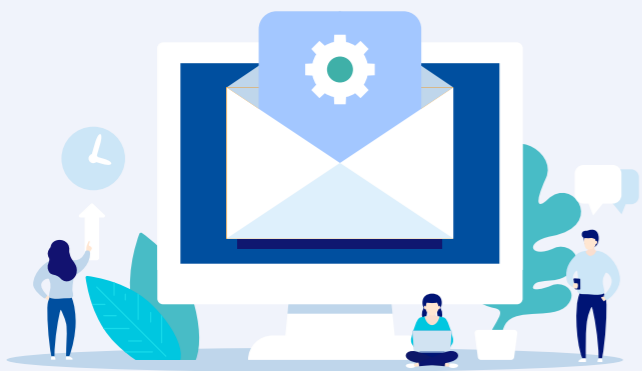
#3 Cession

- Suivi des indicateurs de référence et de la performance extra financière sur la période de détention
- Réalisation lorsque cela s'avère nécessaire d'une Vendor Due Diligence (VDD) ESG

Digitalisation du suivi de la performance extra-financière et de l'empreinte carbone

Turenne Capital Partenaires s'est doté d'un outil digitalisant sa méthodologie de reporting ESG et de suivi de la performance extra-financière, qui était jusqu'à présent géré via une méthodologie interne. L'ensemble du processus de reporting ESG a été digitalisé puis déployé auprès de nos entreprises en portefeuille.

Cet outil digital nous permet de mettre en place le calcul de l'empreinte carbone de nos entreprises en portefeuille : le calcul des scopes 1 et 2 du Bilan Carbone est automatisé dans notre outil de reporting, le scope est calculé par points de données significatifs pour les entreprises en portefeuille les plus émettrices en gaz à effet de serre.



Informations aux souscripteurs

Turenne Capital Partenaires publie annuellement son Rapport RSE depuis 2018, qui permet de communiquer les données ESG de ses participations, ainsi que sa démarche d'investisseur responsable et d'entreprise responsable. L'alignement des participations avec les Objectifs De Développement Durable y est indiqué.

Pour chacun de nos fonds, chaque rapport de gestion dédié détaille sa démarche ESG, ses secteurs d'exclusion ainsi que le détail participation par participation de chaque politique ESG ainsi que les résultats de notre enquête ESG annuelle sur le portefeuille.

A l'occasion de chaque Réunion Annuelle des Investisseurs, un temps est dédié à la présentation de l'évolution de la démarche RSE de chaque participation du fonds, des données de l'analyse ESG, ainsi que le suivi dans le temps. La démarche de Turenne Capital Partenaires est également présentée ainsi que ses évolutions.

Classification de nos fonds/mandats selon SFDR

Selon le règlement (UE) n° 2019/2088 (SFDR ou Disclosure), Turenne Capital Partenaires a classifié ses différents fonds :

Fonds classifiés article 8 (SFDR)

20% des encours gérés par la société de gestion

Obligations Relances
FPS Obligation Relance France
FPS Obligation Relance (Turenne Capital Partenaires)

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT CLIMAT ET BIODIVERSITÉ

Stratégie d'alignement aux Accord de Paris

S'aligner avec l'Accord de Paris pour limiter le réchauffement climatique en s'engageant vers la neutralité carbone

1- Mesurer et réduire les émissions d'ici 2050

Turenne Capital Partenaires a mesuré son premier Bilan Carbone en 2021.

Le bilan carbone est un outil qui permet d'analyser l'activité des entreprises, entre autres institutions, en termes d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre. Il est une véritable démarche visant à réduire l'impact environnementale d'une entreprise car celles-ci le valorisent dans leur RSE.

Les résultats nous ont permis de mettre en place des objectifs de réduction, tout en identifiant les actions à y associer, visant à s'inscrire sur une trajectoire de réduction alignée avec l'Accord de Paris.

Pour installer une certaine transparence avec nos parties prenantes, le Bilan GES de Turenne Capital Partenaires a été réalisé selon la méthodologie de l'Agence de la Transition Ecologique Française (ADEME). Ainsi, nous rejoignons les 3700 entreprises françaises ayant décidé de publier leur Bilan GES sur le site de l'ADEME.

2- S'engager et impliquer ses collaborateurs

Nous avons mis en place un quiz de formation climat thématique. Cette formation se décline en une série de quiz interactifs mensuels répartis sur un an. Le but de cette formation est de mieux appréhender les causes et les enjeux du réchauffement climatique en proposant l'analyse des émissions de gaz à effet de serre des principaux secteurs d'activité.

Biodiversité

Turenne Capital développe sa stratégie avec les objectifs biodiversité d'ici 2023. Le Groupe s'engage à intégrer l'analyse de la contribution aux objectifs biodiversité dans son processus d'investissement

Au sein de nos portefeuilles, nous calculons les scopes 1 et 2 du bilan carbone systématiquement pour l'ensemble de nos participations. Au cas par cas, le scope 3 est calculé par points de données significatifs pour les entreprises en portefeuille les plus émettrices en gaz à effet de serre.

TAXONOMIE

Alignement taxonomie

Turenne Capital Partenaires travaille activement au calcul du pourcentage des encours durable sur le plan environnement. Notre stratégie d'alignement Taxonomie est en cours d'élaboration et sera publiée en 2023. Notre méthodologie est en cours de développement et s'appuie sur l'identification pour chaque participation à travers son code NACE afin de définir les critères d'éligibilité et d'alignement à la Taxonomie Verte Européenne.



ANNEXE

Tableau des concordances

Décret d'application art. 29 de la loi energie climat	Section
1- Démarche générale de l'entité de prise en compte des critères ESG <ul style="list-style-type: none">- Démarche générale- Information des souscripteurs- Fonds/mandats classés Article 8 ou 9- Adhésion de l'entité à des chartes et initiatives	Page 3, 10, 11 Page 12 Page 12 Page 5
2- Moyens internes <ul style="list-style-type: none">- Ressources internes (financières et techniques) liées à l'ESG- Actions menées pour renforcer les capacités internes	Page 6, 7 Page 6, 7
3- Gouvernance <ul style="list-style-type: none">- Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance sur l'ESG- Intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération- Intégration des critères ESG dans le règlement interne du Conseil de Surveillance	Page 6 Page 7 Page 6, 7
4- Stratégie d'engagement <ul style="list-style-type: none">- Périmètre d'entreprises concernées- Présentation de la politique de vote- Stratégie d'engagement (part des entreprises où un dialogue a été initié, thématiques couvertes et actions de suivi)- Bilan de la politique de vote (dépôts et votes ESG en AG)	Page 8 Page 9 Page 8, 10, 11 Page 8, 9
5- Alignement taxonomie	Page 14
6- Stratégie d'alignement Accords de Paris et stratégie bas carbone	Page 13
7- Alignement biodiversité	Page 13
8- Gestion des risques <ul style="list-style-type: none">- Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés aux critères ESG- Description des principaux risques ESG- fréquence de revue du cadre de gestion des risques- Plan d'action pour réduire l'exposition aux risques ESG- Estimation quantitative de l'impact financier- Identification de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats identifiés	Page 6, 10, 11, 13
Directive AIFM	Page 8
Règlement Européen SFDR	Page 12

9 rue de Téhéran 75008 Paris
01 53 43 03 03
contact@turennecapital.com

www.turennecapital.com



Ce rapport a été imprimé par Industria, imprimeur certifié par la marque Imprim'vert® et engagé pour la réduction de son impact environnemental.